

AL

Article No	Description succincte de l'article	Quantité s	Unités	Lieu de destination convenu tel que spécifié dans les DPAO	Date de Livraison (conformément à Incoterms) au Lieu de destination convenu		
					Date de Livraison au plus tôt	Date de Livraison au plus tard	Date de Livraison proposée

<p><u>Ordinateurs Fixes HP</u> Caractéristiques générales</p>			Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs
<p>- 17</p> <p>- RAM : 8 Giga</p> <p>- Disque dur : 500 Giga</p> <p>- Lecteur Graveur DVD+/-RW</p> <p>Connectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau : Carte Ethernet 10/100 Base T/TX - Réseau WIFI <p>- Connecteurs : Minimum 4 ports USB 2.0, 3.0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte graphique intégrée 1Gb - Carte son intégrée <p>Moniteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Écran : 21 pouces <p>Clavier et souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clavier Azerty, USB <p>Logiciels à installer et fournir obligatoirement :</p> <p>Système d'exploitation Microsoft Windows 10 pro, 64 bit (avec licence)</p> <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantie : 3 ans 		41	99				

	<u>Ordinateurs Portables HP</u>						
P02	<ul style="list-style-type: none"> - Processeurs : Intel® Core™ i7 3.20 GHz - RAM : 8 Gb minimum - Disque dur : 1 To minimum <p>Connectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau : Carte Ethernet 10/100 Base T/TTX - Réseau WIFI - Connecteurs : USB 2.0 et 3.0, HDMI et VGA - Ecran 15" LCD avec sac Ordinateur - Clavier Azerty, USB <p>Système d'exploitation Microsoft Windows 10 pro, 64 bit (avec licence)</p> <p>-Sacoche pour portable</p>	12	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs
	<u>Garantie : 3 ans</u>						

AL

Ordinateurs portables de type MacBook Pro							
<p>Type MacBook Pro (13 Pouce, M2 2022) avec Puce Apple M2</p> <p>CPU 8 cœurs avec 4 cœurs de performance et 4 cœurs à haute efficacité énergétique</p> <p>Écran Retina rétroéclairé par LED de 13,3 pouces (diagonale)</p> <p>Batterie lithium-polymère de 58,2 Wh</p> <p>8 Go de mémoire unifiée</p> <p>Configurable en 16 Go ou 24 Go</p> <p>SSD de 256 Go</p> <p>Configurable en 512 Go, 1 To ou 2 To</p> <p>USB 4 (jusqu'à 40 Gbits)</p> <p>USB 3.1 Gen 2 (jusqu'à 10 Gbits)</p> <p>Clavier et trackpad rétroéclairé avec Touch ID et un capteur de luminosité ambiante: AZERTY</p> <p>Connectivité sans fil Wi-Fi 6 802.11ax</p> <p>Technologie sans fil Bluetooth 5.0</p> <p>Caméra FaceTime HD 720p</p> <p>Sacoche pour ordinateur portable</p> <p>Garantie: 3 ans</p>	P03	2	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs

Onduleurs : Eaton 5E Gen2 - Onduleur - AC								
220 Eaton 5E Gen2 online								
Caractéristiques générales								
P04	-	Type : Onduleur externe	99	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs
	-	Capacité de l'alimentation de sortie : 660 Watts/1100 VA minimum						
	-	Prises électrique de sortie : 4 prises françaises						
	-	Plage de tension d'entrée : 160 – 290 V						
	-	Tension nominale de sortie : 215 – 230 V						
	-	Technologie : Online						
-	Protection contre les surtensions							
	Garantie : 2 ans minimum.							

Caractéristiques générales

- Type d'imprimante : Laser noir & blanc
- Vitesse : 52 ppm au format A4/A3
- Carte réseau intégrée
- Contient 512 Mo de mémoire vive (RAM) extensible à 1 GO
- Bac 1 peut contenir jusqu'à 100 feuilles
- Bac 2 peut contenir jusqu'à 500 feuilles
- Écran graphique couleur de panneau de commande
- Pavé numérique

P05

- Types de support : Enveloppes, transparents, papier ordinaire, étiquettes, papier couché, papier à fort grammage, cartes, papier recyclé
- Système(s) d'exploitation supporté(s) : Windows 7 (32-64 bits) 8 (32-64 bits) ou 10 (32-64 bits)
- Port USB 2.0 haute vitesse
- Port d'inversion USB hôte
- Logiciels inclus : pilotes de périphériques & utilitaires
- Logement DIMM
- Bac de sortie de 500 feuilles (côté recto vers le bas)
- Bac de sortie de 100 feuilles (côté recto vers le haut)

**Trésor
Général de
l'Union des
Comores
(TGU), sis
entre
SEMLEX et
NGAZINGO
ME**

26

Unités

90 Jrs

180 Jrs

95 Jrs

<p>Photocopieuse : HP LaserJet Enterprise MFP M725dn</p>			<p>Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEX et NGAZINGO ME</p>			
<p>Résolution d'impression : 600 ppp x 600 ppp</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse d'impression : 22 ppm (A4), 11 ppm (A3) - Technologie d'impression : multifonction Laser Monochrome - Temps d'impression de la première copie : 7,4 secondes - Module recto verso : Automatique <p>Numérisation recto verso : 52 à 105 g/m² (avec DADF-AT1 standard)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'entrée : 580 feuilles (80g) - Processeur : 400 MHz - Mémoire : 512 Mo - Connectivité : Réseau - Système d'exploitation : Windows / Mac - Consommation électrique : 200-240 V (+-10%), 50/60 Hz (+-2Hz), 2,7 Amp • Bac supérieur 1 : • Format standard: A4, A4R, A5R, B4, B5, B5R • Bac inférieur 2 : • Format standard : A3, A4, A4R, A5R, B4, B5, <p>Garantie : 3 ans</p>	<p>9</p>	<p>Unités</p>		<p>90 Jrs</p>	<p>180 Jrs</p>	<p>95 Jrs</p>
<p>P06</p>	<p>46</p>					

Scanner HP Scan Jet Enterprise Flow N6600 fw1

Caractéristiques générales

- Type scanner : scanner à plat
- Chargeur automatique de documents : 50 pages

- Résolution optique : 600 DPI (PPP) x 2400 DPI (PPP) (horizontal x vertical)

- Résolution de numérisation : 1200 DPI (PPP)x2400 DPI (PPP) (horizontal x vertical)

- Zone de numérisation : 216 mm x 297 mm

- Format papier : A4, A5, A6, B5, letter, Letter légal

- Profondeur de couleur : entrée : 48 bits couleur/16bits monochrome

- Vitesse de numérisation : 30 pages/min

- Numérisation recto/verso : Oui

- Format de sortie : JPEG, PDF et PDF lot, TIFF

- Connexion : USB

- OS
- Système d'exploitation : Windows xx, Mac OS

Garantie : 3 ans

P07

3

Unités

**Trésor
Général de
l'Union des
Comores
(TGU), sis
entre
SEMILEX et
NGAZINGO
ME**

90 Jrs

180 Jrs

95 Jrs

P08	<u>Logiciels bureautiques</u> Microsoft Office 2016 Professionnel avec Licence « on premise » dont (Word, Excel, Access, PowerPoint, Publisher) par poste de travail.	111	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs
P09	<u>Système d'Exploitation</u> Système d'exploitation Microsoft Windows 11 pro, 64 bit (avec licence)	111	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs

P10	<u>Système d'Exploitation de type Mac</u> Système d'exploitation de type Mac OS Ventura	2	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs
-----	--	---	--------	---	--------	---------	--------

Vidéo projecteurs Epson EB-X39 3500ANSI

Caractéristiques générales

- Haut-parleur : oui
- Entrée VGA : 1
- Sortie VGA : 1
- Entrée HDMI : 1
- Entrée composite : 1
- Entrée RCA
- Correction de trapèze : correction horizontale et verticale

P11

- Type de projecteur : Tri-LCD
- Durée de vie de la lampe : 5 000 h minimum
- Luminosité : 3 500 Lumens minimum
- Résolution : 1920x1200, 16 :10, WUXGA
- Zoom : Manuel ou électronique
- Zoom : Manuel, Factor : 1,2

Accessoires et consommables

- Sacoche de transport, câble d'ordinateur, câble électrique, Télécommande (y compris piles) et manuel d'utilisation
- 1 ampoule neuve de recharge en plus de l'ampoule d'origine

Garantie : 3 ans minimum

			Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME			
		6	Unités		90 Jrs	180 Jrs
						95 Jrs
		50				

P12	Logiciel Antivirus Kaspersky Plus (Internet Security) 2024 Antivirus professionnel avec Licence annuelle (pour 3 ans) capable de protéger tous les types de menaces internet plateforme Windows 7 ou version supérieure (Windows : 7, 8, 10)	111	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs
P13	Multiprises Multiprises aux normes européennes	20	Unités	Trésor Général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMILEX et NGAZINGO ME	90 Jrs	180 Jrs	95 Jrs

B- Liste des Services Connexes et Calendrier d'Achèvement

Service	Description du Service	Quantité	Unité de Mesure	Endroit où les services seront effectués	Date(s) d'Achèvement des Services
---------	------------------------	----------	-----------------	--	-----------------------------------

1	Cadrage précis du besoin de configuration et de préparation des ordinateurs avec le Centre Informatique	3 Compte rendu	Compte-rendu de réunion Mode opératoire pour la configuration / préparation des postes en lien avec le CI Documentation de configuration des postes	Moroni Ministère des finances, du Budget et du secteur Bancaire des Comores	90 après la signature du contrat au plus tard.
2	Préparation/configuration des postes de travail au Centre informatique de MFBSB en collaboration avec les équipes du centre informatique.	111 postes préparés pour être utilisés + 2 Mac Book	Postes configurés/préparés PV de recette	Moroni Ministère des finances, du Budget et du secteur Bancaire des Comores	2 semaines maximum après la livraison au Ministère des Finances et du Budget
3	Formation généraliste de 1 ^{er} niveau concernant l'administration de poste de travail, l'OS Windows 11 pro et sur la gestion de parc informatique, à l'attention des informaticiens du centre informatique.	La documentation fournie et une réunion entre les informaticiens est effectuée.	Documentation et un atelier de transfert de compétences	Moroni Ministère des finances, du Budget et du secteur Bancaire des Comores	3 semaines maximum après la livraison au Centre Informatique du Ministère des Finances et du Budget
4	Maintenance et SAV comprenant une documentation technique et une hotline à distance	Une formation sur la maintenance et les applications à effectuer	Documentation technique Hotline disponible pendant 1 an		1 an après la livraison ou 18 mois après l'envoi des matériels

5	Livraison/installation des matériels informatiques au bénéfice de l'île d'Anjouan (liste ci-dessous)	<p>25 ordinateurs livrés ; 25 onduleurs livrés ; 4 Imprimantes livrés ; 2 vidéo projecteurs ; 2 ordinateurs portables et 1 photocopie use.</p>	Postes livrés/installés PV de recette : oui	Voir tableau de répartition à Anjouan et Mohéli	3 semaines maximum après la configuration/préparation des postes
---	--	--	---	---	--

7. 6	Livraison/installation des matériels informatiques au bénéfice de l'île de Mohéli (liste ci-dessous)	18 ordinateurs livrés ; 18 onduleurs livrés ; 4 Imprimantes livrés ; 1 vidéo projecteur ; 1 ordinateurs portables et 2 photocopie uses	Postes livrés/installés PV de recette :oui	Voir tableau de répartition à Anjouan et Mohéli	3 semaines maximum après la configuration/préparation des postes
---------	--	--	--	---	--

NB : Les postes de travail doivent être préparés/installés à Moroni au niveau du Centre informatique et en collaboration avec les équipes de ce dernier. L'expédition, livraison et installation à Anjouan et à Mohéli interviendront à l'issue de cette étape, de même que l'installation des autres fournitures au niveau du MFBSB à Moroni

ANNEXE F : Les Formulaires de Soumission complétés avec correction des erreurs. (Incluant les Formulaires de Prix)

Formulaire de prix pour les fournitures

Date : le 04 Décembre 2023

Avis d'appel d'offres N° :
2023/01/MFBSB/PAGF/AOI/EQU
IP-INFOR-MINISTERE

Nom du soumissionnaire :
INFOSERVICES SARL.

1	2+3	4	5	6	7	9
Article N°	Identification et Description des fournitures	Pays d'origine	Date de Livraison au Lieu de destination convenu	Quantité En Unité	Prix Unitaire HT en KMF	Prix total par article HT En KMF

Ordinateurs Fixes HP	Caractéristiques générales	Maximum	95 Jrs	après la signature du contrat	99	400 000	39 600 000
<p>- I7</p> <p>- RAM : 8 Giga</p> <p>Disque dur : 500 Giga</p> <p>- Lecteur Graveur DVD+/-RW</p> <p>Connectivité</p> <p>- Réseau : Carte Ethernet 10/100 Base T/TX</p> <p>- Réseau WIFI</p> <p>- Connecteurs : Minimum 4 ports USB 2.0, 3.0</p> <p>- Carte graphique intégrée 1Gb</p> <p>- Carte son intégrée</p> <p>Moniteur :</p> <p>- Écran : 21 pouces</p> <p>Clavier et souris :</p> <p>- Clavier Azerty, USB</p> <p>Logiciels à installer et fournir obligatoirement :</p> <p>Système d'exploitation Microsoft Windows 10 pro, 64 bit (avec licence)</p> <p>Garantie :</p> <p>Garantie : 3 ans</p>	Chine						

<p align="center"><u>Ordinateurs Portables HP</u></p>		<p align="center">Maximum 95 Jrs après la signature du contrat</p>			<p align="center">5 760 000</p>
<p>P02</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processeurs : Intel® Core™ i7 3.20 GHz - RAM : 8 Gb minimum - Disque dur : 1 To minimum <p>Connectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau : Carte Ethernet 10/100 Base T/TX - Réseau WIFI - Connecteurs : USB 2.0 et 3.0, HDMI et VGA - Ecran 15" LCD avec sac Ordinateur - Clavier Azerty, USB <p>Système d'exploitation Microsoft Windows 10 pro, 64 bit (avec licence)</p> <p>-Sacoche pour portable</p> <p><u>Garantie : 3 ans</u></p>	<p align="center">Chine</p>		<p align="center">12</p>	<p align="center">480 000</p>	

<p>Ordinateurs portables de type MacBook Pro</p>					
<p>Type MacBook Pro (13 Pouce, M2 2022) avec Puce Apple M2</p> <p>CPU 8 cœurs avec 4 cœurs de performance et 4 cœurs à haute efficacité énergétique</p> <p>Écran Retina rétroéclairé par LED de 13,3 pouces (diagonale)</p> <p>Batterie lithium-polymère de 58,2 Wh</p> <p>8 Go de mémoire unifiée</p> <p>Configurable en 16 Go ou 24 Go</p> <p>SSD de 256 Go</p> <p>Configurable en 512 Go, 1 To ou 2 To</p> <p>USB 4 (jusqu'à 40 Gbit/s)</p> <p>USB 3.1 Gen 2 (jusqu'à 10 Gbit/s)</p> <p>Clavier et trackpad rétroéclairé avec Touch ID et un capteur de luminosité ambiante: AZERTY</p> <p>Connectivité sans fil Wi-Fi 6 802.11ax</p> <p>Technologie sans fil Bluetooth 5.0</p> <p>Caméra FaceTime HD 720p</p> <p>Sacoche pour ordinateur portable</p> <p>Garantie: 3 ans</p>	<p>Chine</p>	<p>Maximum 95 Jrs après la signature du contrat</p>	<p>2</p>	<p>1 250 000</p>	<p>2 500 000</p>

Onduleurs : Eaton 5E Gen2 - Onduleur - AC
220 Eaton 5E Gen2 online

Caractéristiques générales

<ul style="list-style-type: none"> - Type : Onduleur externe - Capacité de l'alimentation de sortie : 660 Watts/1100 VA minimum <p>P04</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prises électrique de sortie : 4 prises francaises - Plage de tension d'entrée : 160 – 290 V - Tension nominale de sortie : 215 – 230 V - Technologie : Online - Protection contre les surtensions <p>Garantie : 2 ans minimum.</p>	<p>Chine</p>	<p>Maximum 95 Jrs après la signature du contrat</p>	<p>99</p>	<p>110 000</p>	<p>10 890 000</p>
---	---------------------	--	------------------	-----------------------	--------------------------

Caractéristiques générales

- Type d'imprimante : laser noir & blanc
- Vitesse : 52 ppm au format A4/A3
- Carte réseau intégrée
- Contient 512 Mo de mémoire vive (RAM) extensible à 1 GO

- Bac 1 peut contenir jusqu'à 100 feuilles
- Bac 2 peut contenir jusqu'à 500 feuilles

- Écran graphique couleur de panneau de commande
- Pavé numérique

- Types de support : Enveloppes, transparents, papier ordinaire, étiquettes, papier couché, papier à fort grammage, cartes, papier recyclé

P05

- Système(s) d'exploitation supporté(s) : Windows 7 (32-64 bits) 8 (32-64 bits) ou 10 (32-64 bits)

- Port USB 2.0 haute vitesse

- Port d'inversion USB hôte

- Logiciels inclus : pilotes de périphériques & utilitaires

- Logement DIMM

- Bac de sortie de 500 feuilles (côté recto vers le bas)

- Bac de sortie de 100 feuilles (côté recto vers le haut)

- Chaque imprimante doit avoir la cartouche d'origine plus une cartouche de réserve

Garantie : 3 ans

27 300 000

Maximum
95 Jrs
après la
signature
du contrat
Chine

26

1 050 000



**Photocopieuse : HP LaserJet Enterprise MFP
M725dn**

<p>Résolution d'impression : 600 ppp x 600 ppp</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitesse d'impression : 22 ppm (A4), 11 ppm (A3) - Technologie d'impression : multifonction Laser Monochrome - Temps d'impression de la première copie : 7,4 secondes - Module recto verso : Automatique Numérisation recto verso : 52 à 105 g/m² (avec DADF-AT1 standard) - Capacité d'entrée : 580 feuilles (80g) - Processeur : 400 MHz - Mémoire : 512 Mo - Connectivité : Réseau - Système d'exploitation : Windows / Mac - Consommation électrique : 200-240 V (+-10%), 50/60 Hz (+-2Hz), 2,7 Amp <ul style="list-style-type: none"> • Bac supérieur 1 : • Format standard: A4, A4R, A5R, B4, B5, B5R • Bac inférieur 2 : • Format standard: A3, A4, A4R, A5R, B4, B5, B5R <p>Garantie : 3 ans</p>		<p>Chine</p> <p>Maximum</p> <p>95 Jrs</p> <p>après la</p> <p>signature</p> <p>du contrat</p>	<p>9</p>	<p>2 000 000</p>	<p>18 000 000</p>
---	--	--	-----------------	-------------------------	--------------------------

Scanner HP Scan Jet Enterprise Flow N6600 fhw1

Caractéristiques générales

- Type scanner : scanner à plat
- Chargeur automatique de documents : 50 pages
- Résolution optique : 600 DPI (PPP) x 2400 DPI (PPP) (horizontal x vertical)
- Résolution de numérisation : 1200 DPI (PPP)x2400 DPI (PPP) (horizontal x vertical)
- Zone de numérisation : 216 mm x 297 mm
- Format papier : A4, A5, A6, B5, Letter, Letter légal
- Profondeur de couleur : entrée : 48 bits couleur/16bits monochrome
- Vitesse de numérisation : 30 pages/min
- Numérisation recto/verso : Oui
- Format de sortie : JPEG, PDF et PDF IoT, TIFF
- Connexion : USB
- Système d'exploitation : Windows xx, Mac OS

Garantie : 3 ans

<p>P07</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type scanner : scanner à plat - Chargeur automatique de documents : 50 pages - Résolution optique : 600 DPI (PPP) x 2400 DPI (PPP) (horizontal x vertical) - Résolution de numérisation : 1200 DPI (PPP)x2400 DPI (PPP) (horizontal x vertical) - Zone de numérisation : 216 mm x 297 mm - Format papier : A4, A5, A6, B5, Letter, Letter légal - Profondeur de couleur : entrée : 48 bits couleur/16bits monochrome - Vitesse de numérisation : 30 pages/min - Numérisation recto/verso : Oui - Format de sortie : JPEG, PDF et PDF IoT, TIFF - Connexion : USB - Système d'exploitation : Windows xx, Mac OS <p>Garantie : 3 ans</p>	<p>Chine</p>	<p>Maximum 95 Jrs après la signature du contrat</p>	<p>3</p>	<p>515 000</p>	<p>1 545 000</p>
--	---------------------	--	-----------------	-----------------------	-------------------------

P08	<u>Logiciels bureautiques</u> Microsoft Office 2016 Professionnel avec Licence « on premise » dont (Word, Excel, Access, PowerPoint, Publisher) par poste de travail.	Chine	Maximum 95 Jrs après la signature du contrat	111	10 000	1 110 000
P09	<u>Système d'Exploitation</u> Système d'exploitation Microsoft Windows 11 pro, 64 bit (avec licence)	Chine	Maximum 95 Jrs après la signature du contrat	111	12 500	1 387 500
P10	<u>Système d'Exploitation de type Mac</u> Système d'exploitation de type Mac OS Ventura	Chine	Maximum 95 Jrs après la signature du contrat	2	50 000	100 000

4

Vidéo projecteurs Epson EB-X39 3500ANSI

Caractéristiques générales

- Haut-parleur : oui
- Entrée VGA : 1
- Sortie VGA : 1
- Entrée HDMI : 1
- Entrée composite : 1
- Entrée RCA
- Correction de trapèze : correction horizontale et verticale

Type de projecteur : Tri-LCD

Durée de vie de la lampe : 5 000 h minimum

Luminosité : 3 500 Lumens minimum

Résolution : 1920x1200, 16 :10, WUXGA

Zoom : Manuel ou électronique

Zoom : Manuel, Factor : 1,2

Accessoires et consommables

- Sacoche de transport, câble d'ordinateur, câble électrique, Télécommande (y compris piles) et manuel d'utilisation

- 1 ampoule neuve de recharge en plus de l'ampoule d'origine

Chine

Maximum
95 Jrs
après la
signature
du contrat

6 450 000

2 700 000

Garantie : 3 ans minimum

4

TE

Logiciel Antivirus Kaspersky Plus (Internet Security) 2024							
P12	Antivirus professionnel avec Licence annuelle (pour 3 ans) capable de protéger tous les types de menaces internet plateforme Windows 7 ou version supérieure (Windows : 7, 8, 10)	Chine	Maximum 95 Jrs après la signature du contrat	111	15 000	1 665 000	
P13	<u>Multiprises</u> Multiprises aux normes européennes	Chine	Maximum 95 Jrs après la signature du contrat	20	70 000	1 400 000	
Prix Total (HT)						113 957 500	

Nom du soumissionnaire : INFOSERVICE SARL

Signature :

Date : 04 Décembre 2023

A
F

Formulaire de prix et calendrier d'exécution des services connexes

1	2	3	4	5	6	7	8
Service No.	Description des services (à l'exception du transport terrestre et autres services nécessaires dans le pays de l'acheteur pour acheminer les fournitures vers leur lieu de destination)	Pays d'origine	Date de livraison ou lieu de destination finale	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire net de droits de douanes et taxes en conformité avec IS 14.8(d) (i)	Droits de douanes et autres taxes par service payables si le Marché est attribué (conformément à l'article 14.8(d)(ii) des IS	Prix total par service net de droits de douanes et taxes (col. 5 x col. 6)
1	Cadrage précis du besoin de configuration et de préparation des ordinateurs avec le Centre Informatique	Comores	Trésor général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEXE et NGAZINGOME et Ministère des Finances, du budget et du Secteur Bancaire-Moroni	Compte-rendu de réunion Mode opératoire pour la configuration / préparation des postes en lien avec le CI Documentation de configuration des postes	Dans le pays de l'acheteur, le droit de douane est non appliqué selon l'accord de financement	Dans le pays de l'acheteur le droit de douane est non appliqué selon l'accord de financement	Dans le pays de l'acheteur, le droit de douane est non appliqué selon l'accord de financement

2	Préparation/configuration des postes de travail au Centre informatique de MFBSB en collaboration avec les équipes du centre informatique.	Comores	Trésor général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEXE et NGAZINGOME du Ministère des Finances, du budget et du Secteur Bancaire-Moroni	Postes configurés /préparés PV de recette			
3	Formation généraliste de 1 ^{er} niveau concernant l'administration de poste de travail, l'OS Windows 11 pro et sur la gestion de parc informatique, à l'attention des informaticiens du centre informatique.	Comores	Trésor général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEXE et NGAZINGOME du Ministère des Finances, du budget et du Secteur Bancaire-Moroni	Documentation et un atelier de transfert de compétences			
4	Maintenance et SAV comprenant une documentation technique et une hotline à distance	Comores	Trésor général de l'Union des Comores (TGU), sis entre SEMLEXE et NGAZINGOME du Ministère des Finances, du budget et du Secteur	Documentation technique Hotline disponible pendant 1 an			

		Bancaire-Moroni					
5	Livraison/installation des matériels informatiques au bénéfice de l'île d'Anjouan (liste ci-dessous)	Comores	Voir tableau de répartition à Anjouan et Mohéli	Postes livrés/inst allés PV de recette			
6	Livraison/installation des matériels informatiques au bénéfice de l'île de Mohéli (liste ci-dessous)		Voir tableau de répartition à Anjouan et Mohéli	Postes livrés/inst allés PV de recette			
Prix total							0 KMF

NB : Les travaux de cadrage, la préparation des équipements et leurs installations seront prises en charge par les informaticiens de la Société INFOSERVICE SARL ainsi que la livraisons/installations dans les îles, le SAV et la formation sont également comprises dans le prix. Ils ne seront pas facturés à part et ils sont pris en compte dans le montant global de notre offre.

Nom du soumissionnaire : INFOSERVICE SARL

Signature :

Date : 04 Décembre 2023

Handwritten mark

ANNEXE G : Toute autre pièce mentionnée dans le CCAG comme faisant partie intégrante du Marché.

1 Critères d'éligibilité

Eligibilité en matière de passation des marchés financés par l'AFD :

1. Les financements octroyés par l'AFD sont totalement déliés depuis le 1er janvier 2002. A l'exception des cas d'embargo des Nations-Unies, de l'Union Européenne, ou de la France, l'AFD finance tous marchés de travaux, fournitures, équipements, prestations intellectuelles (consultants) et autres prestations de services, sans considération de la nationalité de l'attributaire (ni de celle de ses fournisseurs ou sous-traitants), de l'origine des intrants ou ressources utilisés dans le processus de réalisation.
2. Ne peuvent être attributaires d'un marché financé par l'AFD les candidats (y compris leurs fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants éventuels ainsi que tous les membres d'un groupement) qui, à la date de remise d'une candidature, d'une offre, d'une proposition ou lors de l'attribution du marché :
 - 2.1 Sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 ont fait l'objet :
 - a. d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du présent marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que les candidats jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - b. d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel le candidat est établi, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché, sous réserve d'informations complémentaires que les candidats jugeront utile de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - c. d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurent sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

Section V - Critères d'éligibilité

- 2.4 ont fait l'objet d'une résiliation prononcée à leurs torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de leur part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à leurs torts exclusifs ;
 - 2.5 n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où le candidat est établi ou celles du pays de l'Acheteur ;
 - 2.6 Sont sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurent à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar>, sous réserve d'informations complémentaires que les candidats jugeront utiles de transmettre dans le cadre de la Déclaration d'Intégrité, qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché ;
 - 2.7 ont produit de faux documents ou se sont rendus coupables de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par l'Acheteur dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du marché.
3. Les établissements et entreprises publics sont admis à participer à une procédure de mise en concurrence à la condition qu'ils puissent établir (i) qu'ils jouissent de l'autonomie juridique et financière, et (ii) qu'ils sont régis par les règles du droit commercial. A cette fin, les établissements et entreprises publics doivent fournir tout document (y compris leurs statuts) permettant d'établir, à la satisfaction de l'AFD, (i) qu'ils ont une personnalité juridique distincte de celle de leur État, (ii) qu'ils ne reçoivent aucune subvention publique ou aide budgétaire importante, (iii) qu'ils sont régis par les dispositions du droit commercial et qu'en particulier ils ne sont pas tenus de reverser leurs excédents financiers à leur État, qu'ils peuvent acquérir des droits et des obligations, emprunter des fonds, sont tenus du remboursement de leurs dettes et peuvent faire l'objet d'une procédure de faillite.

2 Règles en matière de Fraude et Corruption et Responsabilité Environnementale et Sociale

1 Pratiques frauduleuses et de corruption

L'Acheteur, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent respecter les règles d'éthique les plus rigoureuses durant la passation et l'exécution des marchés.

En signant la Déclaration d'Intégrité, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants déclarent (i) qu'ils n'ont commis aucun acte susceptible d'influencer le processus d'attribution du marché au détriment de l'Acheteur et notamment qu'aucune pratique anticoncurrentielle n'est intervenue et n'interviendra et que (ii) la négociation, la passation et l'exécution du Contrat n'a pas donné et ne donnera pas lieu à un acte de corruption ou de fraude.

Les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et de leurs sous-traitants autorisent l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs au processus de passation et à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

L'AFD se réserve le droit de prendre toute action appropriée afin de s'assurer du respect de ces règles d'éthique, notamment le droit de :

- c) Rejeter la proposition d'attribution d'un marché si elle établit que le soumissionnaire ou le consultant auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des fraudes ou des pratiques anticoncurrentielles en vue de l'obtention de ce marché ;
- d) Déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Acheteur, des fournisseurs, consultants, entrepreneurs ou de leurs sous-traitants se sont livrés à la corruption, à des fraudes, ou à des pratiques anticoncurrentielles pendant le processus de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Acheteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de l'AFD, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer l'AFD lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres.

Aux fins d'application de la présente disposition, l'AFD définit comme suit les expressions suivantes :

f) La Corruption d'Agent Public est :

- Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;
- Le fait pour un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

g) La notion d'Agent Public inclut :

Section V - Critères d'éligibilité

- Toute personne physique qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire (au sein de l'État de l'Acheteur), indépendamment du fait que cette personne physique ait été nommée ou élue, indépendamment du caractère permanent ou provisoire de son mandat, qu'il soit rémunéré ou non, et indépendamment de sa position et du niveau hiérarchique qu'elle occupe ;
 - Toute autre personne physique qui exerce une fonction publique, y compris pour une institution d'État ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public ;
 - Toute autre personne physique définie comme agent public par la législation nationale du pays du Maître d'Ouvrage.
- h) La Corruption de Personne Privée désigne :
- Le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature à toute personne autre qu'un agent public, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin que, en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte ;
 - Le fait pour toute personne autre qu'un agent public de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- i) La Fraude désigne toute manœuvre déloyale (action ou omission), qu'elle soit ou non pénalement incriminée, destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments ou à surprendre ou vicier son consentement, contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer des règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- j) Une Pratique Anticoncurrentielle désigne :
- Toute action concertée ou tacite ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché, notamment lorsqu'elle tend à : (i) limiter l'accès au marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres personnes ; (ii) faire obstacle à la fixation des prix par le libre jeu du marché en favorisant artificiellement leur hausse ou leur baisse ; (iii) limiter ou contrôler la production, les débouchés, les investissements ou le progrès technique ; ou (iv) répartir les marchés ou les sources d'approvisionnement ;
 - Toute exploitation abusive par une personne ou un groupe de personnes d'une position dominante sur un marché intérieur ou sur une partie substantielle de celui-ci ;
 - Toute offre de prix abusivement bas, dont l'objet ou l'effet est d'éliminer d'un marché ou d'empêcher d'accéder à un marché une personne ou l'un de ses produits.

2 Responsabilité Environnementale et Sociale

Afin de promouvoir un développement durable, l'AFD souhaite s'assurer du respect des normes environnementales et sociales internationalement reconnues. A cet effet, les fournisseurs, consultants, entrepreneurs et leurs sous-traitants doivent s'engager, sur la base de la Déclaration d'Intégrité, à :

- c) Respecter et faire respecter par l'ensemble de leurs sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le marché, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement ;

- d) Mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) fourni par l'Acheteur.

3 Modèle de Garantie de Bonne Exécution (garantie bancaire)

Garant : _____ [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. _____ en date du _____ pour la fourniture de _____ [description des fournitures] (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous _____ [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]². Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ jour de _____ 2____, ³ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard à l'adresse figurant ci-dessus.

² Le Garant doit insérer un montant représentant le montant ou le pourcentage mentionné au Marché soit dans la (ou les) devise(s) mentionnée(s) au Marché, soit dans toute autre devise librement convertible acceptable par l'Acheteur.

³ Insérer la date 28 jours après la date d'achèvement estimée tel que décrit à l'article 18.4 du CCAG. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'Acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »

AH

Section V - Critères d'éligibilité

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a) qui est exclu par la présente.

[signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

A H

4 Modèle de Garantie de Restitution d'Avance (garantie bancaire)

Garant : _____ [nom de la banque et adresse de la banque émettrice et code SWIFT]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Acheteur]

Date : _____

Garantie de restitution d'avance No. :

Nous avons été informés que _____ [nom du Fournisseur] (ci-après dénommé « le Donneur d'ordre ») a conclu le Marché No. _____ avec le Bénéficiaire en date du _____ pour l'exécution _____ [nom du marché et description des fournitures et services connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance d'un montant de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Donneur d'ordre, nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire à première demande toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]⁴. Votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d'ordre :

- (a) a utilisé l'avance à d'autres fins que les prestations faisant l'objet du Marché ; ou bien
- (b) n'a pas remboursé l'avance dans les conditions spécifiées au Marché, spécifiant le montant non remboursé par le Donneur d'ordre.

Toute demande au titre de la présente garantie doit être accompagnée par une attestation provenant de la banque du Bénéficiaire indiquant que l'avance mentionnée ci-dessus a été créditée au compte bancaire du Donneur d'Offre portant le numéro _____ à _____ [nom et adresse de la banque].

Le montant de la présente garantie sera réduit au fur et à mesure à concurrence des remboursements de l'avance effectués par le Donneur d'ordre tels qu'ils figurent aux décomptes mensuels dont la copie nous sera présentée.

⁴ Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par l'Acheteur.

AH

Section V - Critères d'éligibilité

La présente garantie expire au plus tard à la première des dates suivantes : à la réception d'une copie du décompte indiquant que 90 (quatre-vingt-dix) pourcent du Montant du Marché (à l'exclusion des sommes à valoir) ont été approuvés pour paiement, ou à la date suivante : ____.⁵ En conséquence, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758.

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation

[les garanties bancaires directement émises par une banque du choix du Soumissionnaire dans tout pays éligibles seront admissibles]

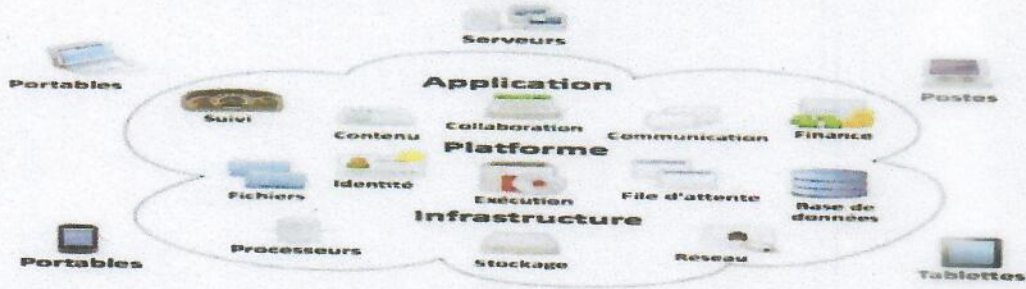
⁵ *Insérer la date de livraison des Fournitures au lieu de destination convenu, telle que stipulée dans le Calendrier de Livraison. L'Acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsque'il préparera la garantie, l'Acheteur peut considérer l'adjonction, à la fin de l'avant-dernier paragraphe du formulaire, de la disposition suivante: « Sur demande écrite de l'Acheteur formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant s'engage à prolonger la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »*

Section V - Critères d'éligibilité

ANNEXE H : La proposition complet soumise par le fournisseur

(La proposition sera intégrée une fois que l'ANO sera délivrée, car il est en version Pdf)

Handwritten initials in blue ink, possibly "AH".



INFOSERVICES MORONI

Coulée

infoservicemoroni@gmail.com

GSM : 335 75 86/335 14 25

Appel d'offres International No :
 2023/01/MFBSB/PAGF/DAOI/EQUIP-INFOR-MINISTERE.
 Acquisition, Livraison et Préparation d'équipements
 informatiques pour le Ministère des Finances, du Budget et du
 Secteur Bancaire.

ORIGINAL

Moroni, le 04 Décembre 2023.

A

AH

SOMMAIRE

- A. Formulaire de Soumission**
- B. Annexe au Formulaire de Soumission**
- C. Formulaire ELI - 1.1 : Fiche de renseignements sur le Soumissionnaire**
- D. Formulaire ANT-2 : Antécédents de marchés non exécutés, de litiges en instance et d'antécédents de litiges**
- E. Formulaire FIN - 3.1 : Situation et Performance financières**
- F. Documents administratifs**
- G. Bordereau Descriptif et Quantitatif des Fournitures et Délais de Livraison au Trésor Général de l'Union des Comores**
- H. Liste des Services Connexes et Calendrier d'Achèvement**
- I. Liste des matériels à livrer à Anjouan et Mohéli**
- J. Formulaire de prix pour les fournitures**
- K. Formulaire de prix et calendrier d'exécution des services connexes**

A

M

A- Formulaire de Soumission

Date : Le 04 Décembre 2023

AOI No. :2023 /01/MFBSB/PAGF/AOI/EQUIP-INFOR-MINISTERE

Avis d'Appel d'Offres No. : 2023 /01/MFBSB/PAGF/AOI/EQUIP-INFOR-MINISTERE

À : **A M. Ahamada Ali Mmadi, Coordonnateur National du Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)**

Adresse : Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Place de l'Indépendance

Fax : Moroni / B.P : 324

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné les Documents d'Appel d'Offres, y compris l'additif/ les additifs émis conformément à l'article 8 des Instructions aux Soumissionnaires No. : _____ ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous n'avons pas de conflit d'intérêt tels que définis à l'article 4.2 des IS ;
- c) Nous n'avons pas été exclus par l'Acheteur sur la base de la mise en œuvre de la Déclaration de Garantie de Soumission telle que prévue à l'article 4.4 des IS ;
- d) Nous proposons de fournir conformément aux Documents d'Appel d'Offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques, les fournitures et services connexes ci-après : **Acquisition, livraison et préparation d'équipements informatiques pour le Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire.;**
- e) Le prix total de notre Offre, hors rabais offerts à l'alinéa (f) ci-après est :
 - (i) En cas de lot unique, le montant total de l'Offre est de **Cent Trente Six Millions Six Cent Cinquante Deux Mille Cinq Francs Comoriens (136 652 500 KMF)**
 - (ii) En cas de lots multiples, le montant de chaque lot est de _____
 - (iii) En cas de lots multiples, le montant total de l'ensemble des lots est de _____
- f) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Rabais :
Méthode de calcul de ces rabais pour déterminer le montant de l'Offre : _____ ;
- g) Notre Offre demeurera valide pendant une période de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres dans les Documents d'Appel d'Offres ; cette Offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- h) Si notre Offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 42 des Instructions aux Soumissionnaires ;

INFOSERVICES SARL Moroni Coulée Dr ADDA GSM : 335 75 86/335 14 25

- i) Conformément à l'article 4.2(e) des Instructions aux Soumissionnaires, nous ne participons pas, en qualité de Soumissionnaire à plus d'une Offre dans le cadre du présent Appel d'Offres, à l'exception des Offres variantes présentées conformément à l'article 13 des Instructions aux Soumissionnaires ;
- j) Il est entendu que la présente Offre, et votre acceptation écrite de ladite Offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé ;
- k) nous reconnaissons et acceptons que l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les Offres à tout moment avant l'attribution du Marché sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque ;
- l) nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant en notre nom ou pour notre compte ne puisse se livrer à des actions de fraude et corruption.

Nom Mme AILOUNE LOUTOUFI

En tant que GERANT

Signature



**Dûment habilité à signer l'Offre pour et au nom de
En date du 04 Décembre 2023.**

INFOSERVICES SARL

A

A

B- Annexe au Formulaire de Soumission

Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : 2023 /01/MFBSB/PAGF/AOI/EQUIP-INFOR-MINISTERE (le "Marché")

A : M. Ahamada Ali Mmadi, Coordonnateur National du Projet (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

A

A

- c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
 - 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail

(OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom Mme AILOUNE LOUTOUFI

En tant que GERANT

Signature



Dûment habilité à signer l'Offre pour et au nom de

INFOSERVICES SARL

En date du 04 Décembre 2023

